



Établissement public du ministère
chargé du développement durable

REGISTRE DU POSTE DE COMPTAGE CAS DU PRÉLÈVEMENT INDUSTRIEL

N° D'IDENTIFICATION : |_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|
à l'agence de l'eau

RAISON SOCIALE :

NOM :

ADRESSE :

COMMUNE :

CODE POSTAL :

POINT DE PRÉLÈVEMENT

DÉSIGNATION :

COMMUNE :

PROFONDEUR DU FORAGE :

VOLUME SOUMIS À AUTORISATION :

REGISTRE DU POSTE DE COMPTAGE

L'arrêté du 19 décembre 2011 prévoit :

Article 2 :

"Le redevable complète le registre prévu à l'article R. 214-58 du même code en y inscrivant les données suivantes :

1° La localisation de l'installation de prélèvement, l'origine de l'eau prélevée et, le cas échéant, la profondeur du forage.

2° Le type de l'installation de mesure et la date de pose initiale de cette installation.

3° Les relevés mensuels de l'index du ou des installations de mesure, ainsi que les volumes mensuels prélevés établis à partir de ces relevés d'index.

4° Les incidents survenus dans l'exploitation de l'installation ou la mesure des prélèvements, et notamment les arrêts de comptage, qui sont mentionnés en indiquant la nature de l'incident, la date de constatation et de réparation de l'incident, le relevé de l'index du ou des installations de mesure aux dates de constatation et de réparation de l'incident.

5° Dans le cas d'un passage à zéro du totalisateur du volume prélevé, d'une remise à neuf de l'installation de mesure, d'un échange du mécanisme de mesure ou de la réalisation d'un diagnostic ou d'un contrôle, le redevable indique la date de l'opération et le relevé de l'index avant et après cette opération.

En cas d'impossibilité avérée de mesure, le redevable inscrit au registre les éléments mentionnés au 1° ci-dessus ainsi que la date de validation par l'agence de l'eau de cette impossibilité de mesure.

Ce registre est tenu à disposition de l'agence de l'eau ou de tout autre organisme mandaté par elle aux fins de contrôle de l'installation de mesure, de l'assiette de la redevance, ainsi qu'à la disposition du service de police de l'eau ou de l'inspection des installations classées pour l'environnement. Il doit être conservé jusqu'au terme du délai de reprise défini à l'article L. 213-11-4 du code de l'environnement. Il peut se présenter sous la forme d'un fichier électronique dans un format standard.

Les données relatives aux dates de pose et de dépose, de remise à neuf ou d'échange du mécanisme de mesure et, s'il y a lieu, le rapport du dernier diagnostic mentionné à l'article 5 du présent arrêté ou du dernier contrôle sont conservés pendant un délai expirant à la fin de la quatrième année suivant celle du changement de l'installation de mesure."

Article 4 :

"Le redevable fait procéder à la remise à neuf ou en état d'origine de l'ensemble des installations de mesure des volumes d'eau prélevés, pouvant consister en l'échange du mécanisme de mesure ou au diagnostic de leur fonctionnement dans les conditions prévues à l'article 5 ..., soit neuf ans après la dernière remise en état d'origine ou à neuf, soit sept ans après le dernier diagnostic."

CARACTÉRISTIQUES DU COMPTEUR

DÉSIGNATION :

LOCALISATION :

DATE DE MISE EN SERVICE :

TYPE DE COMPTEUR :

INSTALLATION RÉALISÉE PAR :

MARQUE : N° du COMPTEUR :

COEFFICIENT DE LECTURE : DÉBIT DE L'INSTALLATION : m³/h

MAINTENANCE DU COMPTEUR

(en référence à l'article 4 de l'arrêté du 19 décembre 2011)

EFFECTUÉE LE :

Changement de mécanisme (conserver une copie de la facture dans le registre)

Contrôle in situ (conserver une copie fiche synthétique des résultats du contrôle dans le registre)

Changement de compteur

DATE DE MISE EN SERVICE :

TYPE DE COMPTEUR :

MARQUE : N° du COMPTEUR :

COEFFICIENT DE LECTURE : DÉBIT DE L'INSTALLATION : m³/h

RÉALISÉE PAR :

AUTRE DISPOSITIF DE MESURE
(en cas d'impossibilité avérée de mesure directe)

DATE DE VALIDATION PAR L'AGENCE :

Description du dispositif :

MAINTENANCE DU DISPOSITIF

Descriptif de la maintenance réalisée :

EFFECTUÉE LE :

RÉALISÉE PAR :

CONSOMMATION ANNÉE :

Index au 1^{er} janvier

.....

Mois	Index fin de mois	Volume mensuel (m ³)*	Observations
Janvier			
Février			
Mars			
Avril			
Mai			
Juin			
Juillet			
Août			
Septembre			
Octobre			
Novembre			
Décembre			

* (index mois en cours - index mois précédent) x coefficient de lecture.

INCIDENT DE COMPTAGE

Date de la panne	Index avant la panne	Date de la réparation	Index après la réparation	Nombre de jours de panne	Volume estimé pendant la panne	Motif de la panne

NB : Ne pas oublier de faire remplir le document "Panne du compteur" par l'entreprise chargée de changer le mécanisme ou de contrôler le compteur (cf. en fin de document).

NOTES PERSONNELLES :

CONSOMMATION ANNÉE :

Index au 1^{er} janvier

.....

Mois	Index fin de mois	Volume mensuel (m ³)*	Observations
Janvier			
Février			
Mars			
Avril			
Mai			
Juin			
Juillet			
Août			
Septembre			
Octobre			
Novembre			
Décembre			

* (index mois en cours - index mois précédent) x coefficient de lecture.

INCIDENT DE COMPTAGE

Date de la panne	Index avant la panne	Date de la réparation	Index après la réparation	Nombre de jours de panne	Volume estimé pendant la panne	Motif de la panne

NB : Ne pas oublier de faire remplir le document "Panne du compteur" par l'entreprise chargée de changer le mécanisme ou de contrôler le compteur (cf. en fin de document).

NOTES PERSONNELLES :

CONSOMMATION ANNÉE :

Index au 1^{er} janvier

.....

Mois	Index fin de mois	Volume mensuel (m ³)*	Observations
Janvier			
Février			
Mars			
Avril			
Mai			
Juin			
Juillet			
Août			
Septembre			
Octobre			
Novembre			
Décembre			

* (index mois en cours - index mois précédent) x coefficient de lecture.

INCIDENT DE COMPTAGE

Date de la panne	Index avant la panne	Date de la réparation	Index après la réparation	Nombre de jours de panne	Volume estimé pendant la panne	Motif de la panne

NB : Ne pas oublier de faire remplir le document "Panne du compteur" par l'entreprise chargée de changer le mécanisme ou de contrôler le compteur (cf. en fin de document).

NOTES PERSONNELLES :

CONSOMMATION ANNÉE :

Index au 1^{er} janvier

.....

Mois	Index fin de mois	Volume mensuel (m ³) [*]	Observations
Janvier			
Février			
Mars			
Avril			
Mai			
Juin			
Juillet			
Août			
Septembre			
Octobre			
Novembre			
Décembre			

** (index mois en cours - index mois précédent) x coefficient de lecture.*

INCIDENT DE COMPTAGE

Date de la panne	Index avant la panne	Date de la réparation	Index après la réparation	Nombre de jours de panne	Volume estimé pendant la panne	Motif de la panne

NB : Ne pas oublier de faire remplir le document "Panne du compteur" par l'entreprise chargée de changer le mécanisme ou de contrôler le compteur (cf. en fin de document).

NOTES PERSONNELLES :

CONSOMMATION ANNÉE :

Index au 1^{er} janvier

.....

Mois	Index fin de mois	Volume mensuel (m ³)*	Observations
Janvier			
Février			
Mars			
Avril			
Mai			
Juin			
Juillet			
Août			
Septembre			
Octobre			
Novembre			
Décembre			

* (index mois en cours - index mois précédent) x coefficient de lecture.

INCIDENT DE COMPTAGE

Date de la panne	Index avant la panne	Date de la réparation	Index après la réparation	Nombre de jours de panne	Volume estimé pendant la panne	Motif de la panne

NB : Ne pas oublier de faire remplir le document "Panne du compteur" par l'entreprise chargée de changer le mécanisme ou de contrôler le compteur (cf. en fin de document).

NOTES PERSONNELLES :



PANNE DE COMPTEUR

Raison sociale :

N°D'IDENTIFICATION à l'agence de l'eau |__| |__| |__| |__| |__| |__| (cf. page de couverture du registre)

Désignation du point de prélèvement :

Date de la panne : Index avant la panne :

Date de la réparation : Index après la réparation :

MOTIF DE LA PANNE :

TYPE DE RÉPARATION :

.....

.....

S'il y a changement du compteur : Date du changement :

Type de compteur : N° du compteur :

Marque : Coefficient de lecture :

CACHET DE L'INSTALLATEUR



À retourner à l'agence de l'eau Loire-Bretagne par l'installateur

**Direction des redevances
Service industries
Avenue Buffon
BP 6339
45063 ORLEANS CEDEX 2**

NE PAS OUBLIER DE PLOMBER APRÈS CHAQUE INTERVENTION



PANNE DE COMPTEUR

Raison sociale :

N°D'IDENTIFICATION à l'agence de l'eau |__| |__| |__| |__| |__| |__| (cf. page de couverture du registre)

Désignation du point de prélèvement :

Date de la panne : Index avant la panne :

Date de la réparation : Index après la réparation :

MOTIF DE LA PANNE :

TYPE DE RÉPARATION :

.....
.....
.....

S'il y a changement du compteur : Date du changement :

Type de compteur : N° du compteur :

Marque : Coefficient de lecture :

CACHET DE L'INSTALLATEUR



À retourner à l'agence de l'eau Loire-Bretagne par l'installateur

**Direction des redevances
Service industries
Avenue Buffon
BP 6339
45063 ORLEANS CEDEX 2**

NE PAS OUBLIER DE PLOMBER APRÈS CHAQUE INTERVENTION